



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION  
UCPA SPORTS LOISIRS RELATIVE A LA MISE  
EN ŒUVRE DU DISPOSITIF "SAVOIR ROULER A  
VELO"**

**DÉCISION N° DM-24-028  
EN DATE DU 01 FEVRIER 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association UCPA Sport Loisirs, domiciliée 21-27 rue de Stalingrad 94741 Arcueil Cedex et représentée par Monsieur Julien Rabet, directeur d'exploitation adjoint, de mettre en œuvre pour le compte de la ville de Vincennes le dispositif « Savoir rouler à vélo » au sein des écoles de la ville ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec l'association UCPA Sport et Loisirs, pour la mise en place des différents ateliers et blocs composant le dispositif du « Savoir rouler à vélo », du 04 au 29 mars 2024, dans les écoles de la ville de Vincennes, pour un montant 23 000 € TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240201-lmc1H11559H1-AR Date de réception en Préfecture : 01/02/2024 Date de Publication : 01/02/2024
--